

**MEMBRE DE L'ORDRE  
DES TECHNOLOGUES  
PROFESSIONNELS DU QUÉBEC**



### **Le rôle du technologue**

Le technologue professionnel œuvre dans des domaines aussi divers et importants que l'informatique, le bâtiment, les travaux publics, le génie électrique, l'agroalimentaire, etc. Sa formation lui permet de produire des plans et des devis, d'analyser des données, de vérifier et de modifier des procédés, de contrôler la qualité, de vérifier, de surveiller et d'entretenir des systèmes, ainsi que de gérer des projets. En tant que responsable de la réalisation, il est le relais obligatoire entre la recherche et le développement des nouvelles technologies et leurs applications dans l'industrie.

### **Technologue ou technicien?**

Quelle est la différence entre un technologue et un technicien? Elle réside essentiellement dans la formation et le degré de responsabilité techniques à assumer.

L'appellation « technicien » s'applique à des personnes qui possèdent une formation post secondaire d'une durée d'un ou deux ans mettant l'accent sur les connaissances pratiques. Les techniciens effectuent des tâches particulières comme le dépannage, les inspections, l'entretien, la fabrication, les essais, l'échantillonnage la réparation, l'installation et la maintenance.

Les « technologues » possèdent une formation en technologie de niveau collégial d'une durée de trois ans. Ils ont suivi des cours plus avancés en mathématiques, sur la théorie du génie et les fondements des sciences. En plus des tâches mentionnées ci-dessus, leurs connaissances poussées leur permettent de faire de la conception, de la résolution de problèmes, de l'interprétation de données, du dépannage complexe, de la préparation de devis, de l'ordonnancement, de la planification, de l'analyse, de la gestion de travaux et de la prise de décision.

### **Qu'est-ce qu'un technologue professionnel - T.P.?**

Le mot « professionnel » est le suffixe qui permet d'identifier les individus comme étant membres de l'Ordre des technologues professionnels du Québec. Ainsi, les diplômés des programmes en technologie deviennent des technologues professionnels dès lors qu'ils adhèrent à l'OTPO. Véritable marque de professionnalisme, ce titre témoigne de l'engagement des technologues à suivre des normes déontologiques strictes et à assumer la responsabilité de l'exécution du travail pour lequel ils ont été formés.

Le titre de technologue professionnel est d'ailleurs réservé dans la loi et seuls les technologues professionnels ont l'autorisation d'utiliser les initiales T.P. ou T.Sc.A (technologue des sciences appliquées).